



PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Echelle 1 / 5.000 ème

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du 16 décembre 2010
approuvant la révision du
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

Jean-Jacques THOMAS



Bureau d'Urbanisme et d'Environnement
30 Avenue Philippeaux - B.P. 10078
06203 SEDAN Cedex
Tél: 03.24.27.87.87 - Fax: 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Approuvé le : 27 janvier 1984

Révisé le :	Modifié le :	Mise à jour le :
16.12.2010		

Sources : - Fond de plan fourni par la Communauté de Communes.
- Report des réseaux suivant plans fournis
- Zonage assainissement suivant carte de zonage au 1/15.000ème en date du 20 Septembre 2005

LEGENDE

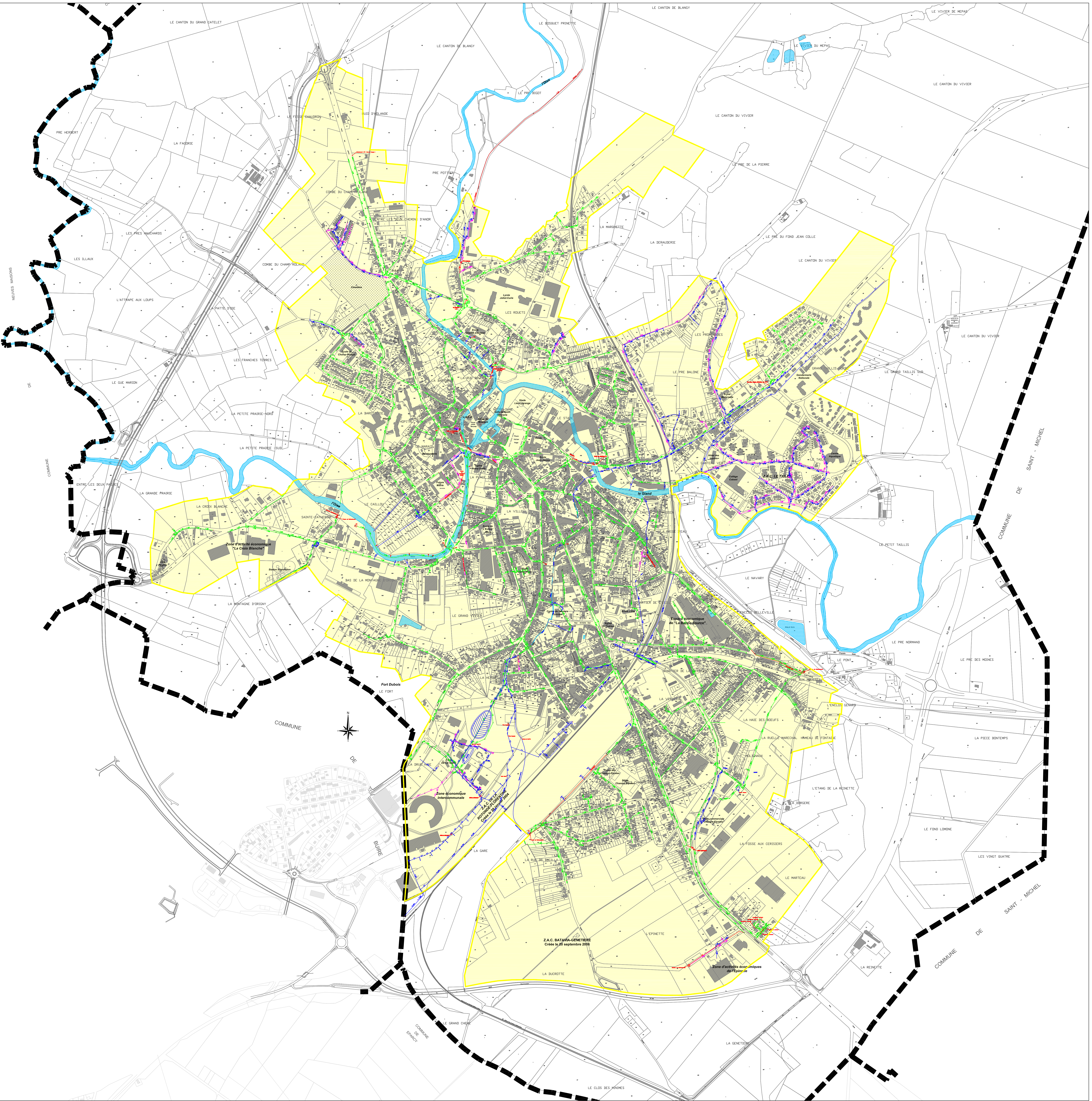
- Limite de commune
- Réseau Eaux Pluviales
- Réseau Eaux Usées
- Réseau Unitaire
- Refoulement
- Zonage codéfini

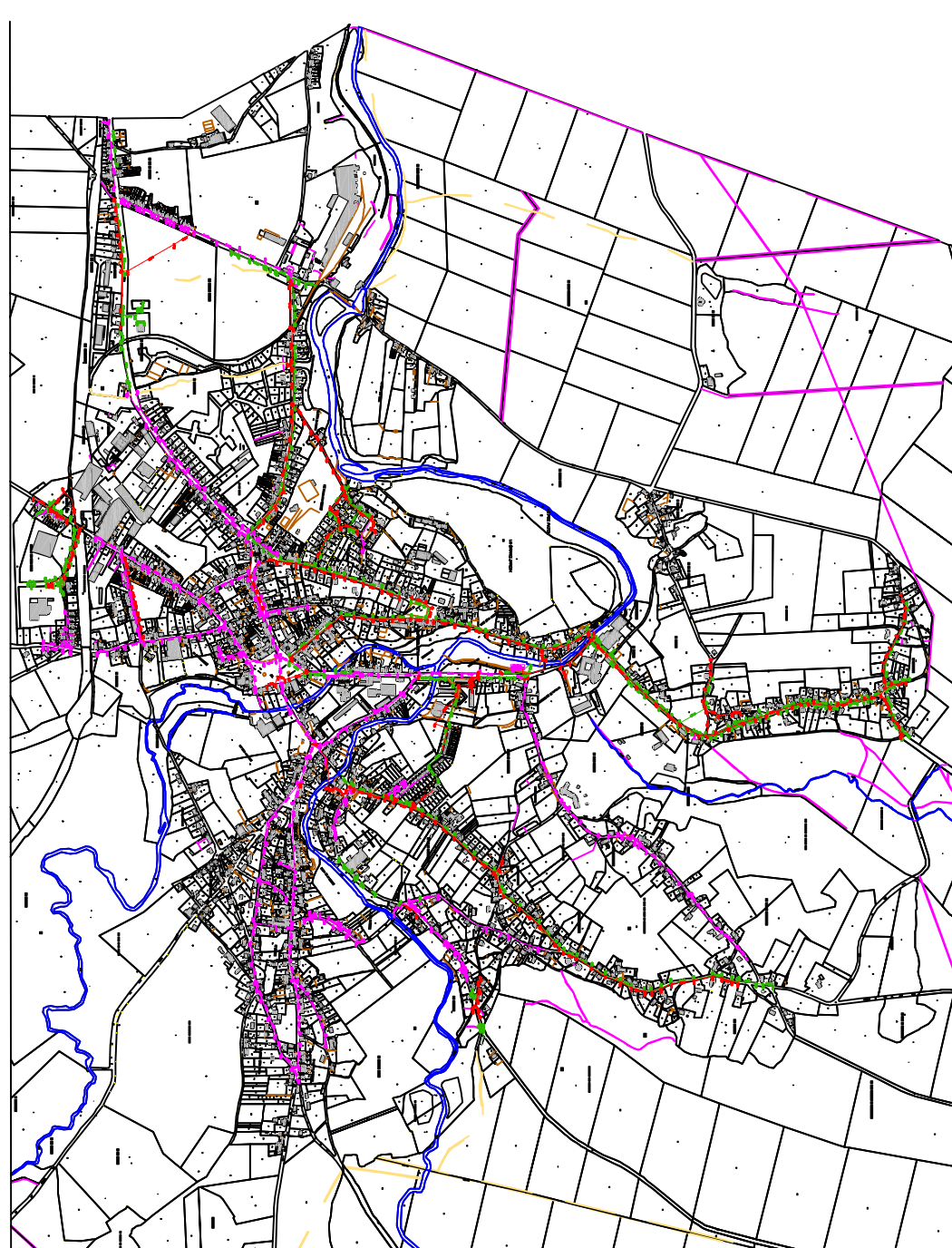
Avertissement :

Ce plan schématique de situation des réseaux a été établi conformément à l'article R.123-14 du Code de l'Urbanisme.

Il ne constitue pas un plan de recensement des réseaux. Il a été établi sur la base des données fournies au Bureau d'Etudes en cours de procédure de révision du P.L.U. (voir liste des sources d'informations ci-dessus).
Il ne donne aucune garantie sur l'existence, le positionnement et les caractéristiques réelles des réseaux existants (profondeur, état du réseau...).

Le Bureau d'Etudes décline toute part de responsabilité sur les erreurs éventuelles qui pourraient entacher ce document.





Echelle: 1/ 2500

Plan de l'Etat
Le plan de l'Etat est le plan de l'Etat
Le plan de l'Etat est le plan de l'Etat
Le plan de l'Etat est le plan de l'Etat

